

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2023
COMMUNE DE MOYENMOUTIER

La réunion a débuté le 22 novembre 2023 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur HIRLI JEAN.

Membres présents :

Madame BARROIS Valérie
Monsieur BOURDET Gaël
Madame CHRISTAL Agnès
Madame CLEVENOT Elise
Monsieur COLIN Alexandre
Monsieur COURRIER Jean-Claude
Madame CREPET Katia
Monsieur DANIEL Anthony
Madame DUCRET Delphine
Monsieur HIRLI Jean
Monsieur KRIEQUER Daniel
Monsieur MARCHAL Jean-Jacques
Monsieur MICHEL Charles
Madame PELLIS Carole
Madame SIMON Patricia

Membres absents représentés :

Madame DA SILVA Sophie Pouvoir donné à Mme DUCRET Delphine
Monsieur GERARD Olivier Pouvoir donné à M HIRLI Jean
Madame PARMENTIER Sonia Pouvoir donné à Mme BARROIS Valérie
Madame PETITNICOLAS Yolande Pouvoir donné à M COURRIER Jean-Claude
Monsieur THIEBAUT Emmanuel Pouvoir donné à M MARCHAL Jean-Jacques

Membres absents :

Monsieur BONTEMPS Anthony
Monsieur MACHADO Rui Manuel
Madame MEYER Evelyne

Secrétaire de séance : Madame DUCRET Delphine

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2023.
- 11202301 - Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la société publique locale SPL-XDEMAT.
- 11202302 - Renouvellement de la convention de prestations intégrées avec la société publique locale SPL-XDEMAT.
- 11202303 - Marché de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire.
- 11202304 - Adoption du règlement intérieur du budget participatif 2024.
- 11202305 - Lancement d'un nouveau contrat-groupe Assurance Statutaire 2025-2028- proposition de participation au marché public.
- 11202306 - Passage du rallye Vosges Grand Est 2024 sur la commune de Moyennoutier.

- 11202307 - Avenant n° 2 à la convention du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de la traverse de Moyenmoutier et son protocole transactionnel.
11202308 - Dissolution du budget annexe eau potable.
11202309 - Tarif des concessions funéraires au 1er janvier 2024.
~~11202310 - Amortissements frais études.~~
11202311 - Décision modificative budget commune.
11202312 - Zones d'accélération des énergies renouvelables
11202313 - Aménagement de la traverse de Moyenmoutier. Quitus opération.
11202314 - Mise à jour du tableau des emplois.
11202315 - Vacances funéraires
11202316 - Créances éteintes - budget eau
11202317 - Organisation du temps scolaire
- Questions diverses

- Procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2023.

11202301 - Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la société publique locale SPL-XDEMAT.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport d'administration de l'exercice 2022
18 voix pour

2 non-participants : M COLIN Alexandre, Mme PELLIS Carole

11202302 - Renouvellement de la convention de prestations intégrées avec la société publique locale SPL-XDEMAT.

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement du 31/12/2023 au 31/12/2028, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention

18 voix pour

2 non-participants : M COLIN Alexandre, Mme PELLIS Carole

11202303 - Marché de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

La commune de Moyenmoutier souhaite accueillir de nouveaux médecins pour satisfaire les besoins d'une population vieillissante et fédérer des professionnels de la santé autour d'un projet moderne en créant une Maison de Santé Pluridisciplinaire pouvant recevoir d'autres spécialistes (kinésithérapeute, dentiste, paramédical, télémédecine...).

La commune de Moyenmoutier désire se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires pour mener à bien ce projet de grande envergure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Autorise Mr le Maire à lancer une consultation pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Autorise Mr le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le prestataire retenu.

Autorise Mr le Maire ou son représentant à signer toutes pièces administratives afférentes à ce dossier

18 voix pour

2 non-participants : M COLIN Alexandre, Mme PELLIS Carole

11202304 - Adoption du règlement intérieur du budget participatif 2024.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-19 et L.2122-21,

Considérant que la Ville de Moyenmoutier souhaite développer sa politique de démocratie de proximité en donnant l'opportunité aux Médiannonastériens de prendre part directement à l'élaboration d'une partie de ses projets, par l'intermédiaire d'un Budget participatif,

Considérant qu'une part des dépenses d'investissement de la ville de Moyenmoutier financera ce Budget Participatif,

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'élaboration d'un Budget Participatif à Moyenmoutier, et de réserver 15 000 € de dépenses d'investissement pour ce budget participatif.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Approuve l'élaboration du règlement intérieur lié au Budget Participatif pour l'année 2024

Décide de créer un Budget Participatif à hauteur de 15 000 euros sur les dépenses d'investissements

Précise que des crédits de fonctionnement pourront être mobilisés à l'appui de la réalisation de ces projets

Autorise Mr le Maire à signer tout document concernant la création, l'élaboration et le suivi du Budget Participatif

Autorise Mr le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

19 voix pour

1 non-participant : Mme PELLIS Carole

11202305 - Lancement d'un nouveau contrat-groupe Assurance Statutaire 2025-2028- proposition de participation au marché public.

La commune de Moyenmoutier mandate le Centre de Gestion des Vosges pour :

- Lancer la procédure de marché public, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- Recenser auprès de l'actuel assureur statutaire les données statistiques d'absentéisme de la collectivité pour la période 2021, 2022 et 2023 selon le modèle de fiche statistique proposé par le CDG88 (cette présentation permet de recenser l'ensemble des données statistiques nécessaires à la fiabilisation des éléments de consultation : nombre de jours déclarés et réellement remboursés, masse financière récupérée par l'assureur via les recours contre tiers- responsables, frais médicaux, capitaux décès,...).

19 voix pour

1 non-participant : Mme PELLIS Carole

11202306 - Passage du rallye Vosges Grand Est 2024 sur la commune de Moyenmoutier.

Le Conseil Municipal

Autorise le passage du Rallye Vosges Grand Est 2024 sur la commune de Moyenmoutier.

14 voix pour

3 voix contre : Mme CLEVENOT Elise, M MICHEL Charles, Mme SIMON Patricia

2 abstentions : Mme DA SILVA Sophie (représenté), Mme DUCRET Delphine

1 non-participant : Mme PELLIS Carole

11202307 - Avenant n° 2 à la convention du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de la traverse de Moyenmoutier et son protocole transactionnel.

Vu la convention de mandat de maitrise d'ouvrage signée le 16 avril 2021 par chacune des parties.

Vu le coût estimatif des travaux en phase projet de 492 000 euros.

Vu la part des travaux incombant au Département déterminée après consultation de 209 445.60 euros TTC.

Vu la part des travaux supplémentaires d'enrobés, de réfection de fouilles et reprise des accotements de 60 133.10 euros TTC.

Vu le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre établi sur la base du coût travaux multiplié par 5 % soit : 13 478.94 euros TTC.

Vu la réfaction de prix des enrobés de : - 13 800 euros TTC.

Le montant revu après travaux plus les frais de maîtrise d'œuvre moins la réfaction de prix des enrobés s'élève à 269 257.64 euros TTC.

De ce montant total, il convient de déduire le 1er paiement de 104 722.80 euros TTC.

Le solde à verser au titre de la convention de transfert s'élève donc à 164 534.84 euros TTC.

Ceci étant exposé, le conseil municipal

Autorise Mr le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et le protocole transactionnel relatifs à la réalisation de l'aménagement de la traverse de Moyenmoutier -RD 424.

19 voix pour

1 non-participant : Mme PELLIS Carole

11202308 - Dissolution du budget annexe eau potable.

Vu le transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV) par application de la loi (article L.5211-43-3 du CGCT et loi Notre) sur l'ensemble de son territoire à compter d 01 janvier 2020 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la convention des gestions de la compétence eau potable, conclue entre la commune et la CASDDV, pour une durée de 4 ans à compter du 01 janvier 2020 ;

Considérant qu'il n'apparaît pas nécessaire de poursuivre cette coopération au-delà du 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la dissolution du budget annexe DSP eau potable ;

Autorise Mr le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes nécessaires.

19 voix pour

1 non-participant : Mme PELLIS Carole

11202309 - Tarif des concessions funéraires au 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal fixe le prix des concessions dans le cimetière communal comme suit :

CONCESSION TRENTENAIRE	CONCESSION CINQUANTENAIRE	COLUMBARIUM	CAVURNES TRENTENAIRE	CAVURNES CINQUANTENAIRE
<input type="checkbox"/> Concession simple 30 ans 250.00 Euros	<input type="checkbox"/> Concession simple 50 ans 350.00 Euros	<input type="checkbox"/> 1 case / 3 Urnes 30 ans 1330 Euros	<input type="checkbox"/> Caverne 30 ans 200.00 Euros	<input type="checkbox"/> Caverne 50 ans 300.00 Euros
<input type="checkbox"/> Concession double 30 ans 450.00 Euros	<input type="checkbox"/> Concession double 50 ans 650.00 Euros			

16 voix pour

4 abstentions : Mme BARROIS Valérie, Mme CLEVENOT Elise, Mme PARMENTIER Sonia (représenté), Mme SIMON Patricia

11202310 - Amortissements frais études.

Non délibéré

11202311 - Décision modificative budget commune.

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 2 du budget communal comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	200.00 €	5 200.00 €	0.00 €	5 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	17 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	17 000.00 €
Total Général		22 000.00 €		22 000.00 €

20 voix pour

11202312 - Zones d'accélération des énergies renouvelables

Le Conseil Municipal décide de ne pas proposer de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables.

20 voix pour

11202313 - Aménagement de la traverse de Moyenmoutier. Quitus opération.

Dans le cadre de l'opération de l'aménagement de la traversée de Moyenmoutier sous mandat de maîtrise d'ouvrage du 14 mars 2018 auprès de la SOLOREM ;

Vu le courrier de la SOLOREM en date du 23 octobre 2023 ;

Vu le bilan financier de l'opération arrêté à 3 584 437.62 euros en dépenses et 3 597 427.07 euros en recettes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte de solder définitivement l'opération qui fait apparaître un solde excédentaire de 12 989.45 euros.

20 voix pour

11202314 - Mise à jour du tableau des emplois.

Le tableau des emplois relevant du régime spécial CNRACL se présente comme suit :

Filière administrative	Catégorie	Nombre	tc / tnc
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	35 heures
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	
Adjoint administratif	C	2	35 heures
Filière technique			
Filière technique	Catégorie	Nombre	
Technicien principal 2ème classe	B	1	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	3	35 heures
Adjoint technique principal 1ère classe	C	8	35 heures
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	2	35 heures
Filière police			
Filière police	Catégorie	Nombre	
Brigadier-chef principal	C	2	35 heures
Filière sociale			
Filière sociale	Catégorie	Nombre	
ATSEM principal de 1ère classe	C	2	35 heures
ATSEM principal de 2ème classe	C	1	28 heures

20 voix pour

11202315 - Vacations funéraires

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-14 et L 2213-15,

Monsieur le Maire précise que les dispositions législatives en vigueur prévoient que dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation s'effectuent en présence du garde champêtre ou d'un agent de police municipale délégué par le maire. Ces vacations funéraires sont comprises en 20 et 25 €. Elles sont fixées par le maire après avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Emet un avis favorable :

A des vacations funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur d'un montant de 25 euros.

20 voix pour

11202316 - Créances éteintes - budget eau

Le comptable public expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, code ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non valeurs des titres figurants sur la liste ci-jointe à la présente délibération pour un montant de 892.12 euros imputable à l'article 6542 du budget commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte d'admettre en non-valeur la somme de 892.12 euros au nom de divers débiteurs.

17 voix pour

3 abstentions : Mme BARROIS Valérie, Mme PARMENTIER Sonia (représenté), Mme SIMON Patricia

11202317 - Organisation du temps scolaire

Le Conseil Municipal sollicite la reconduction de l'organisation du temps scolaire dont les horaires des écoles se présentent comme suit :

Commune	École	Élèves	Jour	Matin	Après-Midi
Moyenmoutier	maternelle Centre	tous	Lu, Ma, Je, Ve	08:25 – 11:45	13:25 – 16:05
	élémentaire Le Tambour	tous	Lu, Ma, Je, Ve	08:30 – 11:50	13:30 – 16:10
	primaire des 3 Hameaux	site Le Rabodeau	Lu, Ma, Je, Ve	08:15 – 11:40	13:25 – 16:00
		site St Blaise	Lu, Ma, Je, Ve	08:05 – 11:30	13:15 – 15:50
		Site St Prayel	Lu, Ma, Je, Ve	08:25 – 11:50	13:35 – 16:10

20 voix pour

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00.

Madame DUCRET Delphine
Secrétaire de séance



Monsieur HIRLI JEAN,
Maire



